

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permapix 132FR Fire Resistance, Silicone

Numéro de matière PF132FR

Version: 9.4
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 19.2.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 1 de 11
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Permapix 132FR Fire Resistance, Silicone

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Mastic silicone
Silicone coupe-feu, polym. neutre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach
Suisse
Téléphone: +41 71 844 12 12
Télécopie: +41 71 844 12 13
Service responsable de l'information: Anwendungstechnik,
Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,
Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

2.3 Autres dangers

Exposé à eau, le produit libère Méthanol.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 132FR Fire Resistance, Silicone

Numéro de matière PF132FR

Version: 9.4
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 19.2.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 2 de 11
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2120004323-76-xxxx N°CE 484-460-1 CAS 37859-55-5	2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilyldiyl)trioxime Acute Tox. 4; H302. Eye Irrit. 2; H319.	1 - 2,5 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

Contient Dioxyde de silice et Carbonate de calcium. Exposé à eau, le produit libère Méthanol. Les valeurs limites maximales d'exposition professionnelle, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Ingestion:

Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Douleurs abdominales, vomissement, maux de tête, troubles gastro-intestinaux, somnolence, troubles de la vue, nausée, confusion, ivresse, vertiges. Lacrymogène.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 132FR Fire Resistance, Silicone

Numéro de matière PF132FR

Version: 9.4
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 19.2.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 3 de 11
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.
Il peut se dégager par ailleurs: Dioxyde de silice, oxydes d'azote (NOx), acide cyanhydrique, formaldéhyde, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Indications complémentaires:

En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées. L'eau contaminée ayant servi à l'extinction doit être éliminée selon les réglementations administratives. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Eloigner toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir la substance déversée, si possible. Si possible, colmater la fuite. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate.

Ou: Laisser durcir le matériel. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 132FR Fire Resistance, Silicone

Numéro de matière PF132FR

Version: 9.4
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 19.2.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 4 de 11
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Stocker à température ambiante.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec oxydants forts.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastic silicone

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
112945-52-5	Dioxyde de silice	Suisse: VME	2 mg/m ³
471-34-1	Carbonate de calcium	Suisse: VME	3 mg/m ³ (fraction respirable)
67-56-1	Méthanol	Europe: IOELV: TWA	260 mg/m ³ ; 200 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Suisse: VLE	520 mg/m ³ ; 400 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Suisse: VME	260 mg/m ³ ; 200 ppm (peut être absorbé par la peau)

Valeurs limites biologiques:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite	Paramètre	Échantillonnage
67-56-1	Méthanol	Suisse: BAT, urine	30 mg/L	Méthanol	fin de l'exposition voire fin du processus; en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 132FR Fire Resistance, Silicone

Numéro de matière PF132FR

Version: 9.4
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 19.2.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 5 de 11
Langue: fr-CH

DNEL/DMEL: Indication sur 2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilyldiène)trioxime:
Effets systémiques:
DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 0,229 mg/m³
DNEL Long terme, ouvriers, dermique: 0,065 mg/kg bw/d
DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 0,057 mg/m³
DNEL Long terme, consommateurs, dermique: 0,033 mg/kg bw/d
DNEL Long terme, consommateurs, par voie orale: 0,033 mg/kg bw/d

PNEC: Indication sur 2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilyldiène)trioxime:
PNEC eau (eau douce): 0,1 mg/L
PNEC eau (eau de mer): 0,01 mg/L
PNEC sédiment (eau douce): 0,269 mg/kg dw
PNEC sédiment (eau de mer): 0,057 mg/kg dw
PNEC station d'épuration: 2,15 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme SN EN ISO 374-1.
Type de gants: Caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, néoprène, polychloroprènes
Période de latence: 480 min
Épaisseur du revêtement: 0,5 mm
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme SN EN ISO 16321-1.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa: solide
Couleur: Forme: Pâteux
Différent selon la teinture

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 132FR Fire Resistance, Silicone

Numéro de matière PF132FR

Version: 9.4
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 19.2.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 6 de 11
Langue: fr-CH

Odeur:	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non applicable
Point d'éclair:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Non applicable
Viscosité cinématique:	Non applicable
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	1,25 log P(o/w) (2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilyldyne)trioxime) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	1,16 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	Non applicable
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Exposé à eau, le produit libère Méthanol.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 132FR Fire Resistance, Silicone

Numéro de matière PF132FR

Version: 9.4
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 19.2.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 7 de 11
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix (calculé): $ETA > 2.000 \text{ mg/kg}$

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur 2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilyldiylne)trioxime:
DL50 Rat, par voie orale: 1.234 mg/kg

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur 2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilyldiylne)trioxime:

Toxicité pour le poisson: *Oncorhynchus mykiss*
CL50: $>113 \text{ mg/L/96h}$ (OECD 203)
NOEC: 113 mg/L/96h (OECD 203)

Toxicité pour la daphnia: *Daphnia magna* (puce d'eau géante)
CE50 : $>100 \text{ mg/L/48h}$ (OECD 202)
NOEC : $\geq 100 \text{ mg/L/48h}$ (OECD 202)

Toxicité pour les algues: *Pseudokirchneriella subcapitata* (algue verte)
CE50: 88 mg/L/72h (OECD 201)
NOEC: 32 mg/L/72h (OECD 201)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 132FR Fire Resistance, Silicone

Numéro de matière PF132FR

Version: 9.4
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 19.2.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 8 de 11
Langue: fr-CH

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Indication sur 2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilyldiylne)trioxime:
Biodégradabilité: 1%/28d (OECD 301 B).
N'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
1,25 log P(o/w) (2-pentanone, O,O',O''-(méthylsilyldiylne)trioxime)
D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Indication AOX: Le produit ne contient aucun halogène à liaison organique à l'origine de valeurs AOX.
Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Recommandation: 07 02 17: Déchets contenant des silicones autres que ceux visés à la rubrique 07 02 16.
08 04 10: Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Durcis: Peut être éliminé sur une déchetterie d'ordures ménagères.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 02 = Emballages en matière plastique
Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Indications diverses

Élimination conformément à l'« Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets » (OLED, Ordonnance sur les déchets SR 814.600), à l'« Ordonnance sur le mouvement des déchets » (OmoD; RS 814.610) et à l'« Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets » (LMD, RS 814.610.1).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 132FR Fire Resistance, Silicone

Numéro de matière PF132FR

Version: 9.4
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 19.2.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 9 de 11
Langue: fr-CH

Section 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

3,4 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 132FR Fire Resistance, Silicone

Numéro de matière PF132FR

Version: 9.4
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 19.2.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 10 de 11
Langue: fr-CH

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):
3,4 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:
Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H302 = Nocif en cas d'ingestion.
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 8: Valeurs limites au poste de travail

Créée: 31.3.2010

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AOX: Composés organohalogénés absorbables
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
ETAmix: Estimation de la toxicité aiguë du mélange
Eye Irrit.: Irritation des yeux
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMO: Organisation maritime internationale
LEP: Limite d'exposition professionnelle
log P(o/w): Coefficient de partage: octanol/eau
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC: Concentration sans effet observé
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TLV: Valeur limite d'exposition
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 132FR Fire Resistance, Silicone

Numéro de matière PF132FR

Version: 9.4
Remplace la version: 9.3

Mise à jour: 19.2.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 11 de 11
Langue: fr-CH

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément designé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

